

# ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

## CONSTATS

L'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité qui a pour objectif de développer l'autonomie des élèves et de leur permettre l'accès aux savoirs et à la connaissance.

L'académie porte cette ambition qui est d'autant plus forte que la part des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est bien plus importante (4,2 % des élèves) qu'en moyenne nationale (3,3%). Cette part ne cesse de progresser, pour mémoire, ce taux était de 3,6 % en 2019-2020 (2,9 % au national) et l'écart au national s'accroît. Ainsi, à la rentrée 2022, 37 366 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, soit une progression de 12 % par rapport à la rentrée 2021 (+ 4,8 % au niveau national).

La politique académique menées ces dernières années a permis de renforcer la capacité de prise en charge des élèves en situation de handicap :

- en consolidant le maillage territorial par le déploiement des dispositifs : ULIS collège-lycée, unité d'enseignement externalisée maternelle autisme et unité d'enseignement externalisée élémentaire autisme ;
- en développant les réseaux de personnes-ressources sur l'autisme, de troubles du comportement, et les élèves à haut potentiel (EHP).

Afin d'offrir une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et d'améliorer la prise en compte de leurs besoins éducatifs, les moyens ont été augmentés de manière très significative ces dernières années (+ 1987 ETP depuis 2019). Ainsi, depuis la rentrée 2019, 2574 nouveaux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été recrutés avec la volonté de reconnaître ces professionnels comme un acteur essentiel de la pleine réussite de l'école inclusive. Ils bénéficient dorénavant d'un contrat de trois années avec un choix académique de proposer des augmentations de quotités de travail (50 ETP consacrés spécifiquement à cette mesure à la rentrée 2022).

La question de la formation de l'ensemble des intervenants est également centrale qu'elle soit continue, mais aussi initiale. La formation des enseignants prévoit la prise en compte d'une meilleure accessibilité des contenus pédagogiques et considère davantage les besoins particuliers des élèves en situation de handicap. L'objectif d'une professionnalisation des personnels AESH constitue dans ce cadre une priorité.

L'INSPE de l'académie de Lille a inscrit l'inclusion comme contexte propre et plus largement dans le projet labellisé «Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Éducation» du PIA3 dont il est lauréat avec les INSPE des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen (projet «100 % Inclusion, un Défi, un Territoire»).

La mise en place des comités départementaux de l'école inclusive a permis de coordonner l'ensemble des actions pédagogiques pour la réussite scolaire des élèves en situation de handicap.

La généralisation des PIAL, dès 2019, a permis de mettre en place une coordination de proximité des moyens d'accompagnement humain et ainsi apporter une réponse au développement de l'autonomie des élèves en situation de handicap. Cette nouvelle organisation permet ainsi une meilleure réactivité face à l'évolution croissante du nombre d'élèves en situation de handicap du fait d'une proximité évidente entre les besoins de ces élèves et les moyens mis à disposition localement.

L'installation des cellules départementales d'écoute et de réponse aux familles a permis la mise en place d'un accompagnement au plus près de leurs besoins.

### **Continuer à augmenter notre capacité de prise en charge pour accompagner les jeunes au plus loin dans leur scolarité**

- S'appuyer sur les outils d'aménagement de la scolarité (PAP, PPRE, PPS, PAI, Pl...) pour construire collectivement un parcours inclusif de l'élève.
- Aborder la question de l'évaluation des élèves en situation de handicap dans son accompagnement global et dans sa réussite scolaire.
- Continuer les ouvertures d'ULIS en collège et en lycée pour améliorer l'accueil de nos élèves notifiés.
- Continuer le partenariat avec le médicosocial : DAR (dispositif d'autorégulation autisme collège), DITEP (dispositif ITEP), DIME (dispositif IME), EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation) à partir de réalisation de diagnostics territoriaux partagés relatifs à l'offre médico-sociale enfance et l'adaptation de l'offre en fonction des besoins repérés sur le territoire.
- Accompagner les élèves en situation de handicap vers le supérieur.
- Développer des actions de partenariat afin de favoriser une insertion professionnelle.
- Assurer la continuité des apprentissages pour les élèves empêchés.
- S'appuyer sur les recherches universitaires (PIA3) pour développer des outils au service de l'école inclusive.
- S'ouvrir à l'internationale par le biais d'ERASMUS +.
- Poursuivre la simplification des démarches pour tous : aménagement d'examen, dispense d'enseignement, commission d'orientation et d'affectation.
- S'appuyer sur les réseaux de personnes-ressources pour accompagner les enseignants et la réussite des élèves.
- Sensibiliser les personnels ayant exercé minimum 5 ans (dont au moins 3 ans sur un poste spécialisé), à la possibilité d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP), comme cela est possible depuis mars 2021.
- Identifier une personne référente inclusive dans chaque établissement, s'appuyer sur les réseaux des personnels CAPPEI et solliciter davantage cette certification auprès des enseignants du second degré.
- Donner la parole aux usagers de l'école inclusive par le biais d'un conseil de parents.

### **Consolider le fonctionnement des PIAL**

- Développer les évaluations PIAL dans un cadre collaboratif.
- Construire des modules de formation PIAL à destination des pilotes et des coordonnateurs PIAL.
- Poursuivre le renforcement de l'appartenance des AESH à la communauté éducative.

### **Renforcer la formation continue**

- Mettre en œuvre un plan de formation ambitieux 1er et 2d degré pour répondre aux besoins des enseignants dans un accompagnement au changement des pratiques professionnelles.
- Renforcer la communication auprès des AESH pour les acculturer aux modalités d'inscription du PAF.
- Élaborer un plan de formation des formateurs, pour réduire la distance entre des formations «classiques» qui n'intègrent pas encore toutes la question, et des formations « école inclusive » qui sont encore souvent vécues comme à part du reste.
- Développer les formations en établissement (FEE) : favoriser une culture commune au sein d'un établissement en associant toutes les équipes pédagogiques et de vie scolaire sur une réflexion sur l'accompagnement des élèves à BEP.
- Sensibiliser les nouveaux inspecteurs aux enjeux de l'École inclusive : identifier comment évaluer et promouvoir la prise en compte des principes de l'École inclusive lors d'un rendez-vous de carrière.

### **Déployer l'usage du numérique**

- Accompagner le déploiement du système d'information école inclusive : LPI (livret de parcours inclusif) et AGESH (aide à la gestion des élèves en situation de handicap)
- Construire une espace académique de l'école inclusive pour communiquer, orienter et informer les professionnels et les familles.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies pour favoriser la continuité pédagogique des élèves qui ne peuvent pas être scolarisés (ou partiellement) avec les équipes pédagogiques.
- Valoriser les bonnes pratiques professionnelles.